

Diogène BIDERI

LE MASSACRE DES BAGOGWE

Un prélude au génocide des Tutsi

Rwanda
(1990-1993)



Points de vue

L'Harmattan

Le massacre des Bagogwe

Un prélude au génocide des Tutsi

Rwanda

(1990-1993)

Préface

1. Lorsque nous disposerons de nombreuses monographies sur les régions du Rwanda, les perspectives sur le génocide des Tutsi ne changeront certes pas pour l'essentiel ; elles seront mieux établies et mieux protégées contre la négation et l'inversion de culpabilité.

C'est-à-dire qu'on ne pourra plus déceimment nier qu'un génocide ait été commis, ni prétendre que le génocide des Tutsi a été commis par les Tutsi eux-mêmes.

Les perspectives ne changeront pas pour ceux qui ont observé l'évolution de la société rwandaise depuis les années 50 et ont vu se mettre en place inexorablement le refus de « vivre ensemble » (kubana) au Rwanda. Elles seront mieux établies et mieux protégées quand on verra que s'est organisée peu à peu, mais avec constance, l'élimination des Tutsi du paysage rwandais pour aménager un mini paradis du « peuple majoritaire ».

Le présent travail de recherche le montre éminemment ; d'autres monographies sont sur le point de sortir ou sont ici et là en gestation. C'est le cas de Nyarubuye à l'extrême Est du Rwanda, c'est le cas de Butare au Sud et peut-être bientôt à Kibilira dans le Nord-Ouest, à Nyamata, chantier inlassable d'un écrivain français, Jean Hatzfeld, et sans doute, à Gikongoro où la culture du génocide a poussé ses racines dès les années 63-64.

2. Le massacre des Bagogwe² a une autre importance : il s'est avéré être le premier chaînon de la montée en puissance d'un génocide ininterrompu. Jusque là ceux qu'on a appelés les « cerveaux » du génocide avaient cru pouvoir se débarrasser des Tutsi par un exil définitif. Or voilà que, le 1^{er} octobre 1990, le FPR fait irruption sur la frontière et se moque d'une diplomatie pleurnicharde du genre « la guerre qui nous est imposée » que d'aucuns en exil lancent encore de temps en temps sur les forums internet.

Habyarimana, matois et bon enfant, misait sur l'oubli et la mémoire courte des Rwandais. Or, en 1964, Grégoire Kayibanda nous avait prévenus du scénario qui s'enclenchait en 1990. « A supposer par impossible que vous veniez à prendre Kigali d'assaut, comment mesurez-vous le chaos dont vous seriez les premières victimes ? Je n'insiste pas : vous le devinez, sinon vous n'agiriez pas en séides et en désespérés ! Vous le dites entre vous : « Ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi »³.

3. Ce discours de Kayibanda, en mars 1964, signifiait clairement : « Si vous, réfugiés Tutsi, vous vous avisez de prendre Kigali, nous allons massacrer tous les Tutsi ». Les Inkotanyi, en franchissant, le 1^{er} octobre 1990, la frontière du Rwanda, voulaient manifestement au bout du compte prendre Kigali. Kayibanda n'était plus là, mais ses héritiers étaient là : ils ont simplement mis en acte ce que Kayibanda avait annoncé, ils ont commencé l'extermination des Tutsi.

Tout le monde a bien compris que le génocide a commencé le jour de l'attaque comme Kayibanda l'avait bien dit. Ce n'est que longtemps plus tard, à Arusha⁴, qu'un avocat,

² Il a été choisi dans cette édition de ne pas mettre de S au pluriel des noms en Kinyarwanda, comme c'est souvent l'usage.

³ *Qui est génocide ? Le président Kayibanda parle. Discours entre 1960 et 1964.* (Titre original)

⁴ Selon le contexte, le nom de la ville d'Arusha en Tanzanie fait référence

pour les besoins de sa cause, pinaillera sur la planification du génocide. Tandis que d'autres, dans la diaspora paniquée ou dans les rangs de leurs amis flamands et français, échafaudent des montages subtils sur la préméditation des tueurs et la responsabilité des victimes.

Les Bagogwe ne faisaient pas partie des Inkotanyi qui attaquaient la frontière du Rwanda. Ce n'est rien. Ce qui intéresse Grégoire Kayibanda et le régime qui lui a succédé, ce n'est ni les Bagogwe ni les assaillants ni le lieu de l'attaque. Ce sont les Tutsi, ceux qui leur sont apparentés et ceux qui leur ressemblent, vieux et jeunes, hommes et femmes, nés ou encore dans le sein de leur mère, où qu'ils soient au Rwanda.

Bigogwe, Kibilira, Bugesera : autant de chaînons ininterrompus d'un même projet où le régime de Habyarimana observait et testait la vaine protestation des âmes sensibles, vouées à produire des rapports à peine lus et aussitôt oubliés, l'indifférence du monde envers les massacres réciproques de sauvages hors d'Occident, les génocides, comme disaient Mitterrand et les siens, au plus profond de la ténébreuse Afrique.

Ininterrompu, le génocide annoncé alla son bonhomme de chemin, tandis que, à Arusha - autant dire sur la lune pour les Rwandais - les diplomates amusaient le tapis et que les experts fanfaronnaient. Tandis que, sur le front du génocide, la France, avec ses soldats, s'occupait à colmater les brèches d'un empire vermoulu.

4. En août 1993, Habyarimana, pour faire bonne mesure dans l'hypocrisie, venait d'apposer sa signature au bas d'accords auxquels il n'avait jamais cru, comme il l'a toujours dit à qui voulait l'entendre (à Ruhengeri, à Kibuye et

soit aux « accords d'Arusha » qui y furent signés de 1992 à 1993, soit, à partir de 1994, au Tribunal pénal international pour le Rwanda, situé aussi dans cette ville.

ailleurs), parce que notamment ces accords avaient été négociés principalement par une opposition (MDR) qu'il avait appris à détester cordialement. La « Coalition pour la Défense de la République » (CDR) dénonça la trahison du peuple hutu.

Un idéologue de la CDR, dans une lettre ouverte adressée « aux membres de la CDR Belgique » avait écrit, le 8 août 1992 : « Le gouvernement de transition doit démissionner. Notre peuple a trop souffert de Habyarimana et du MRND qui ont conquis le pouvoir par un coup de force et qui par la suite ont sombré dans les délices de la corruption en saignant le peuple rwandais sous un paternalisme fallacieux ».

Et pourtant le petit père Habyarimana, matois et bon enfant, avait bien géré l'héritage de Grégoire Kayibanda et il faudra bien quelques hagiographes zélés mais tardifs, pour nous faire croire, dans un « Procès du FPR », que Habyarimana était l'homme le plus sincère du monde et méritait au moins la béatification.

La cabale injuste de la CDR oublie au moins que c'est presque dans le jardin de Habyarimana que furent massacrés les Bagogwe, sans qu'il ne pipe mot, sans même, comme on voulut faire croire, qu'il ne sache rien de ses fidèles et de ses suppôts.

La politique est ingrate ! On allait faire sans lui, le petit père Habyarimana, comme l'appelait affectueusement le fils Mitterrand. C'est ainsi que Habyarimana allait passer par pertes et profits. N'en déplaise à un juge « terroriste » français.

5. La monographie de Diogène Bideri sur « Le massacre des Bagogwe » est d'une grande importance. Elle fait partie d'un faisceau d'indices qui mettent à mal la négation, sinon d'une « planification à la française », d'une constante préméditation de l'élimination des Tutsi. Au vu d'un faisceau

d'indices qui ponctuent le chemin qui mène à l'abîme, les gesticulations et les ruses procédurales des avocats de la défense à Arusha ne relèvent que de la rhétorique habituelle : un « art de faire accepter à autrui les apparences qui (me) sont utiles », comme disait Protagoras le sophiste qui savait de quoi il parlait.

La lecture attentive de la monographie sur « le massacre des Bagogwe », et sur d'autres populations tutsi décimées entre 1990 et 1994, balaie, nous en sommes convaincus, bien des mythes dont les négationnistes se gargarisent, à commencer par le mythe de l'avion de Habyarimana « déclencheur » de génocide, le mythe de la colère spontanée et irrépressible des innocents Hutu, les élucubrations éthérées d'un Kagame épris de pouvoir au point d'y sacrifier les siens, et la plus sordide de ces élucubrations saugrenues qu'est la thèse du génocide des Tutsi par les Tutsi.

Il restera bientôt peu de choses à se mettre sous la dent aux sorbonnards et aux juges parisiens qui assuraient leur survie dans le débat avec les déclarations éplorées de transfuges perturbés du FPR.

6. Lisez donc « le massacre des Bagogwe » de Diogène Bideri et faites-vous votre opinion personnelle.

Servilien M. Sebasoni
Kigali, 20 janvier 2008

Sommaire

Carte du Rwanda	8
Sigles	13
Préface	15
Introduction	21
Les Bagogwe et leur région.....	25
Les Bagogwe et le pouvoir du Mwami	29
Les Bagogwe face aux autres populations du Nord	33
Les événements de 1959 au nord du Rwanda	35
L'exécution publique en 1963 des "Inyenzi" à Nyamagumba et le traumatisme des Bagogwe	37
Incendies et massacres annonciateurs du coup d'Etat de 1973	41
La naissance du réseau à l'origine du massacre des Bagogwe.....	45
La libération de la prison de Ruhengeri	57
Les FAR et la gendarmerie se lancent à la chasse aux Bagogwe	63
Arrestations et exécutions au camp militaire de Mukamira	67
Les Bagogwe indésirables déplacés à la mission de Busogo.....	71
Les bambous acérés dans la commune de Kinigi.....	73
Les rafles de Bagogwe dans la commune de Mukingo	77

Le camp militaire abattoir de Bigogwe	83
La chasse aux survivants Bagogwe	89
Les soldats français dans les camps militaires de Mukamira et de Bigogwe	91
Les timides réactions de l'intérieur	95
Une enquête internationale tardive.....	99
Quelques chiffres.....	105
La question des poursuites pénales contre les auteurs des massacres des Bagogwe	107
Epilogue	111
Conclusion.....	121
Quelques noms connus de victimes Bagogwe de 1990-1991	125
Chronologie sommaire	139
Bibliographie	145
Sommaire	149

La naissance du réseau à l'origine du massacre des Bagogwe

Christophe Mfizi⁴⁶, ancien directeur de l'ORINFOR⁴⁷, affirme qu'un complot pour faire partir les Bagogwe et s'emparer de leurs terres aurait été ourdi par des proches du Président.

Les terres que certains Bagogwe avaient pu conserver ont continué d'être convoitées. Lors du recensement de la population en 1978, une rumeur courut dans les préfectures de Gisenyi et surtout de Ruhengeri, selon laquelle le Colonel Alexis Kanyarengwe, Ministre de l'Intérieur, voulait connaître le nombre exact des Tutsi pour les éliminer. Elle fut entretenue par les autorités locales, le Bourgmestre de Kinigi en particulier, qui incitaient les Bagogwe à vendre leurs biens avant de fuir. Plus d'une centaine de familles bagogwe ont ainsi bradé leurs biens.

Le bourgmestre de Kinigi aurait exécuté les ordres de Protais Zigiranyirazo⁴⁸, Préfet de Ruhengeri. Sur les terres prises aux Bagogwe, s'installa une vaste exploitation de

⁴⁶ Christophe Mfizi, *Le Réseau Zéro, Fossoyeur de la Démocratie et de la République au Rwanda (1975-1994)*, Rapport de consultation rédigé à la demande du Bureau du Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, Arusha (Tanzanie), mars 2006.

⁴⁷ L'ORINFOR est l'organisme d'Etat qui contrôle l'information.

⁴⁸ Protais Zigiranyirazo est né en 1938 dans la commune de Giciye, dans la préfecture de Gisenyi. Frère d'Agathe Kanziga, il est le beau-frère du Président de la République, Juvénal Habyarimana. Il était surnommé Monsieur « Z ».

pommes de terre. Protais Zigiranyirazo, son frère Séraphin Rwabukumba et Elie Sagatwa ont investi dans cette entreprise agricole via des prête-noms⁴⁹.

A partir de 1987, les alliances entre les grandes familles hutu de Ruhengeri et de Gisenyi s'intensifièrent. La région devint la plaque tournante de la vie politique du pays. La nomination à des fonctions politiques passait par des personnalités influentes de la région, dont Agathe Kanziga⁵⁰, épouse du président Juvénal Habyarimana, et son frère, Protais Zigiranyirazo, semblaient être l'épicentre.

Protais Zigiranyirazo fut préfet de Ruhengeri de 1974 à 1989. Il se reconvertit ensuite dans les affaires. Il acquit progressivement une emprise sur tout le pays.

Selon Christophe Mfizi, il a pris le contrôle des services de renseignement (SCR) à travers Joseph Habiyaambere, successeur de Théoneste Lizinde. Tous les deux contribuèrent à la chute de Lizinde. Il contrôla également l'armée en collu-

⁴⁹ Protais Zigiranyirazo lance une activité d'exploitation privée de la forêt des bambous dans la région des volcans en contradiction avec les slogans de préservation de l'environnement développés par le Président dans ses discours. Selon certaines hypothèses, ceci n'est sans doute pas étranger avec l'assassinat de Diane Fossey en 1985.

⁵⁰ Agathe Kanziga, épouse du Président Habyarimana, et neuf personnes de son entourage ont été accueillies à Paris le 17 avril 1994. Elle a déposé sa demande d'asile à l'OFPRA le 8 juillet 2004. L'OFPRA a rejeté sa demande d'asile le 4 janvier 2007, en raison de sa responsabilité directe dans l'organisation du génocide. Elle a formé un recours contre cette décision et a été entendue par la commission de recours des réfugiés le 25 janvier 2007. Le 15 février 2007, celle-ci a rendu sa décision qui a confirmé le refus d'accorder à Agathe Kanziga le statut de réfugié politique. La commission a affirmé avoir des raisons sérieuses de penser qu'Agathe Kanziga a participé en tant qu'instigatrice ou complice à la commission du crime de génocide. Une plainte avec constitution de partie civile avait été déposée en France par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda le 13 février 2007. Agathe Kanziga figure sur la liste des présumés génocidaires de la première catégorie au Rwanda.

sion avec le Colonel Laurent Serubuga⁵¹, chef d'état-major adjoint jusqu'en 1992 et contrôla aussi le monde des affaires à travers son frère Séraphin Rwabukumba.

Protais Zigiranyirazo est très lié à Ferdinand Nahimana et Léon Mugesera qu'il a connus lors de la création de l'université de Nyakinama à Ruhengeri, « l'Université des Hutu ». Ils lui doivent leur promotion. Ils sont connus comme les fers de lance de la campagne de haine contre les Tutsi. D'autres universitaires comme Daniel Mbangura, plusieurs fois ministres et Anastase Gasana lui sont liés. A partir de 1992 il participe à la création des Interahamwe dans tout le pays et en particulier dans la région de Gisenyi en vue d'exterminer les Tutsi⁵².

⁵¹ Le colonel Laurent Serubuga est originaire de Giciye en préfecture de Gisenyi. Il faisait partie du groupe des onze officiers supérieurs qui ont pris le pouvoir par un coup d'Etat le 5 juillet 1973. Chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, membre des escadrons de la mort, actionnaire de Kangura et de la RTLM, commanditaire du génocide des Bagogwe, Serubuga fut contraint à la retraite en juin 1992 par Juvénal Habyarimana. Au sujet de Serubuga, l'ambassadeur Martres déclarait à la Mission d'information : « Le génocide était prévisible dès cette époque (fin 1990), sans toutefois qu'on puisse imaginer l'ampleur et l'atrocité. Certains Hutu avaient d'ailleurs eu l'audace d'y faire allusion. Le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsi ». (*MIPR*, Tome III, Auditions I, p. 119). Arrivé en France quelque temps après le génocide, il s'installa pendant plusieurs années dans un Foyer de jeunes travailleurs (rue de Mâcon à Strasbourg). Sa demande d'asile fut rejetée au début de l'année 2003. Il est poursuivi par la justice rwandaise (RMP n° 823/S13) pour complicité de génocide, génocide, crimes contre l'humanité, violation de l'article 3 commun aux Conventions de Genève et du Protocole additionnel II.

⁵² Protais Zigiranyirazo est responsable de nombreux crimes. Dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 il rédige, selon Michel Bagaragaza, une liste de hauts dignitaires à éliminer et donne l'ordre au Major Mpiranya, commandant de fait de la garde présidentielle, de les exécuter. Dans la commune de Gaseke (Gisenyi) près de l'usine de thé de Rubaya, il dirige le 8 avril les gardes présidentiels, des gendarmes et des Interahamwe, qui massacrent des Tutsi réfugiés à Gashihe et du 14 au

A la veille du génocide de 1994, avec la connivence du colonel Elie Sagatwa, secrétaire particulier du Président et beau-frère d'Augustin Nduwayezu, qui succède à Habiya Mbere à la tête du SCR, ainsi qu'avec celle de Joseph Nzirorera, Protais Zigiranyirazo détenait la réalité du pouvoir au Rwanda, via son réseau que Mfizi nomme le « Réseau Zéro »⁵³, une nébuleuse politico-mafieuse.

20 avril des Tutsi réfugiés sur la colline de Rurunga.

En 1994 à la mi-avril, avec Jean Bosco Barawagwiza, il invite les bourgmestres de la région de Gisenyi à une réunion à l'hôtel Palm Beach pour organiser l'extermination des Tutsi. Il tient un meeting au stade de football où il appelle la population à éliminer les Tutsi.

A côté de trois de ses domiciles, à Kiyovu (Kigali), à Giciye sur la seule route praticable de Kigali au Zaïre via Gitarama et à la Corniche à Gisenyi sur la route qui mène à la frontière vers Goma (Zaïre), il y avait des barrières où il encourageait les militaires, gendarmes, policiers et miliciens à tuer les Tutsi.

Vers les 12-13 avril, avec le colonel Bagosora et le colonel Ephrem Setako, il visite la barrière installée devant son domicile à Kiyovu (Kigali) et encourage les miliciens alors qu'une cinquantaine de cadavres gisent à leurs pieds.

En mai il ordonne à son fils de tuer à la Kalachnikov trois gendarmes tutsi à la barrière de Giciye.

Il est accusé d'entente en vue de commettre un génocide et de génocide. Le 26 juillet 2001, il a été arrêté à Bruxelles. Il est en jugement au TPIR.

⁵³ Selon Christophe Mfizi, le « réseau zéro » fait référence à la notion de « degré zéro de l'écriture » chez Roland Barthes. Roland Barthes appelle « *Le Degré zéro de l'écriture* » la structure linguistique incontournable par laquelle passe toute tentative d'expression de la pensée écrite. Cf. Roland Barthes, *Le Degré zéro de l'écriture*, le Seuil, 1953. De même dans le cas du régime rwandais, rares sont ceux qui pouvaient être promus à un poste important sans entretenir de relation de vassalité avec un membre important du « réseau zéro ». C'est le « réseau zéro » qui attisait les clivages ethniques et régionaux pour protéger ses intérêts. Ce noyau avait investi méthodiquement toute la vie nationale, politique, militaire, économique, agricole, scientifique, estudiantine, familiale et religieuse. Cf. *Lettre de démission du MRND de Christophe Mfizi* adressée à son président, Juvénal Habyarimana, juillet-août 1992. Se présentant comme le champion de la défense du chef de l'État, cette organisa-

Le ministre Nzirorera⁵⁴ va jouer un rôle important dans le placement des hommes clés, ceux-là même qui organiseront les massacres des Bagogwe. Lorsque la guerre éclate en 1990, le nord est administré par les purs et durs de l'Akazu⁵⁵ et des escadrons de la mort⁵⁶. Les préfets de Ruhengeri et de Gisenyi sont membres du « réseau zéro ». Le préfet de Ru-

tion criminelle comprenait aussi les militaires de la garde présidentielle et des Interahamwe d'élite, dits inyange (les « pique-bœufs », nom de guerre). Cf. Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide*, Karthala, p. 24.

⁵⁴ Joseph Nzirorera, originaire de la commune de Mukingo, en préfecture de Ruhengeri, membre influent des escadrons de la mort. Il a projeté et financé l'extermination des Bagogwe, créé et financé les milices Interahamwe de la commune de Mukingo, participé à la création et au financement de la RTLM. Ex-ministre, il était vice-président du parti MRND à Ruhengeri et président du Conseil National de Développement au moment du génocide. En 1994, il était également secrétaire général du MRND. Il est poursuivi par la justice rwandaise (*RMP* n° 0885/S13) et par le TPIR pour complicité de génocide, génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide, crime contre l'humanité, violation de l'article 3 commun aux Conventions de Genève et du Protocole additionnel II. Arrêté à Cotonou, au Bénin, le 5 juin 1998, il est transféré à Arusha le 11 juillet 1998.

⁵⁵ L'introduction du terme « Akazu » dans le langage politique est le fait de Faustin Twagiramungu, premier ministre en juillet 1994 et président du parti MDR. Il désigne le cercle étroit qui gravitait autour de la famille du président et plus particulièrement autour de son épouse, Agathe Kanziga, qui avait étendu ses ramifications à travers tout l'appareil économique du pays. Cf. Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide*, op. cit, p. 23. La liste des membres de l'Akazu n'est pas exhaustive. Mais, selon la majorité des observateurs, ce noyau dur comprenait une trentaine de personnes après 1989.

⁵⁶ L'« escadron de la mort » est une création de l'ex-Président de la République Juvénal Habyarimana. Cette institution criminelle a été créée après 1990. L'escadron de la mort devait coordonner l'assassinat des Tutsi et des Hutu soupçonnés d'être des complices du FPR. Cf. *Rapport de la Commission internationale d'enquête*, 1993, p. 83 ; Human Right Watch, *Aucun témoin ne doit survivre*, p. 58-59. Voir aussi, Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide*, Karthala, Paris 1995, p. 23.

hengeri, Charles Nzabagerageza⁵⁷, est un parent du président Habyarimana. Les bourgmestres sont placés là parce qu'ils sont extrémistes. Ils bénéficient des encouragements plus ou moins officiels et des soutiens financiers de l'Akazu. La commune de Mukingo fut confiée à Juvénal Kajelijeli⁵⁸, un proche de Nzirorera.

Un autre membre influent du régime, Alphonse Ntirivamunda⁵⁹, originaire de la même commune, créa un cercle de partisans de la ligne dure du MRND.

⁵⁷ Charles Nzabagerageza, originaire de Karago, est cousin du président Habyarimana. Membre actif des escadrons de la mort et préfet de Ruhengeri (1991-1992), il va harceler les professeurs tutsi de l'Université de Nyakinama (située à 4 kilomètres de la ville de Ruhengeri) et liquider la population bagogwe de la préfecture de Ruhengeri. Directeur de cabinet au ministère des Transports et des Communications au moment du génocide, il est accusé de complicité de génocide, génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide, crimes contre l'humanité. Cf. Parquet de Ruhengeri *RMP* n° 1111/S13. Il a quitté le Rwanda après le génocide et s'est exilé en Belgique. *Le Soir* du 5 septembre 1997, « *Les Rwandais en cavale débarquent en Belgique* ».

⁵⁸ Juvénal Kajelijeli était bourgmestre de la commune de Mukingo au moment du massacre des Bagogwe. Après avoir été reconduit à ce poste en juin 1994, il exerça ses fonctions jusqu'au 13 juillet 1994. Membre des escadrons de la mort, il avait fondé une milice Interahamwe qu'il dirigeait pendant le génocide. Arrêté à Cotonou en 1998, il a été transféré à la prison d'Arusha. Le premier décembre 2003, la Chambre de première instance prononce les peines suivantes à l'encontre de Kajelijeli :

- Génocide (chef 2) : emprisonnement à vie ;
- Incitation publique et directe à commettre le génocide (chef 4) : quinze ans d'emprisonnement;
- Crimes contre l'humanité - extermination (chef 6) : emprisonnement à vie.

Le 23 mai 2005, la Chambre prononce la confusion des peines. La Chambre d'appel a prononcé la réduction de la peine à 45 ans d'emprisonnement.

⁵⁹ Beau-fils du président défunt, Alphonse Ntirivamunda était directeur général des Ponts et Chaussées. Membre des escadrons de la mort, il était actionnaire de la RTLM. Réfugié en Belgique à Charleroi depuis avril 1994, il est accusé de participation à la préparation du génocide, de

Dès 1990, une structure de ce qui sera plus tard Interahamwe⁶⁰ se met en place dans la commune de Mukingo.

Des réunions furent organisées par Kajelijeli et Nzirorera. Ces derniers multiplièrent les rencontres avec la population civile pour « l'inciter à lutter contre l'ethnie tutsi, le grand ennemi du pays »⁶¹.

Selon un témoin, au cours d'une réunion, Nzirorera déclara « qu'un groupe de jeunes gens dans un habillement distinctif serait mis en place pour les aider à rechercher quelques-uns des complices ». Au cours de la même réunion, le bourgmestre de la commune de Mukingo, Kajelijeli dit que « c'était bon, que les jeunes gens allaient les aider à rechercher le reste des complices, car les plus grands (...) avaient déjà été éliminés »⁶².

Le groupe créé était une branche du MRND appelé « défense civile », ou « Virunga force », ou encore « Amahindure ». Il s'agit en majorité de jeunes gens sans travail. Leur mission consista à harceler les Tutsi et à répandre la terreur dans la région. Ils affirmèrent que le FPR était composé de Tutsi.

Deux réunions furent tenues durant lesquelles on dressa des listes de Tutsi devant être tués. Kajelijeli convoqua la première réunion qui se tint entre octobre et novembre 1990 et à laquelle furent invités tous les responsables de secteurs. Les conseillers des divers secteurs vinrent à la réunion et

complicité de génocide, incitation publique et directe à commettre le génocide, crimes contre l'humanité. Cf. Parquet de Kigali, *RMP* n° 1111/S13.

⁶⁰ Les jeunes membres du parti MRND formaient la milice Interahamwe : littéralement ceux qui attaquent ensemble. Au début de 1992, Habyarimana avait commencé à fournir un entraînement militaire à cette milice. Ils commirent plusieurs massacres de Tutsi et autres crimes.

⁶¹ TPIR, jugement Kajelijeli, compte rendu de l'audience du 3 octobre 2001, p. 72 et 73.

⁶² TPIR, idem, 12 juillet 2001, p. 46 et 47.

convoquèrent les responsables de cellules pour leur dire qu'ils devaient rechercher tous les intellectuels tutsi résidant dans leurs cellules⁶³.

Les responsables avaient dressé une liste de personnes à rechercher et à arrêter, notamment Gasahane, Kaderevu, Kabango, Segahwege, Rudatinya, Bukumba, Biniga, Sabini, Mutanguha, Ndayambaje, Gihoza, Karyango, Bahiza, Bernard, Kabanda et Ngango. A l'issue de la réunion de 1990, les Tutsi dont les noms figuraient sur la liste furent arrêtés puis relâchés. La guerre reprit en 1991 et une seconde réunion fut tenue à l'issue de laquelle ces mêmes personnes furent arrêtées et tuées⁶⁴.

La diffusion de la propagande extrémiste s'est faite au moyen du journal Kangura qui publia le 6 décembre 1990 les dix commandements du Hutu⁶⁵. Des numéros de ce journal furent régulièrement distribués au marché de Byangabo⁶⁶ par Hassan Ngeze à partir d'octobre 1990. De plus en plus les gens devinrent agressifs. Un climat de terreur s'installa dans la région. Les Tutsi furent ciblés et hués.

Plusieurs témoignages attestent l'existence d'un plan d'extermination des Bagogwe.

Ainsi, Jean-Marie-Vianney Mugemana, alors Ministre de l'Intérieur et du Développement communal, avait rédigé une directive portant sur « l'umuganda spécial ». Il sillonna le nord du pays accompagné du préfet de Ruhengeri en donnant l'ordre de poursuivre la chasse aux Tutsi. La directive disait : « Allez faire un umuganda spécial. Détruisez tous les buissons et tous les Inkotanyi qui s'y cachent. Et surtout n'oubliez

⁶³ TPIR, idem, 4 décembre 2001, p. 58.

⁶⁴ TPIR, idem, 4 décembre 2001, p. 33 et 34.

⁶⁵ Kangura n° 6.

⁶⁶ Un important centre de négoce de Mukingo.

pas que celui qui coupe une mauvaise herbe doit aussi détruire ses racines »⁶⁷.

La planification du massacre des Bagogwe avait été arrêtée par les membres de l'*Akazu*. De même, les « Escadrons de la mort » participèrent activement à l'élaboration de la stratégie des massacres des Bagogwe. Un témoin du nom de Janvier Africa dit qu'il « se souvient d'une réunion qui s'est tenue à deux heures du matin en janvier 1991 avant la prise de Ruhengeri »⁶⁸, où la décision du massacre des Bagogwe a été prise.

Le président Habyarimana participa à une réunion durant laquelle le massacre des Bagogwe fut organisé. Janvier Africa dit que « c'est le Colonel Élie Sagatwa qui aurait proposé l'opération du massacre des Bagogwe et le Président Habyarimana aurait acquiescé de la tête. Nzirorera, Nzabagerageza et Côme Bizimungu, préfet de Gisenyi, devaient chercher les bourgmestres en qui ils avaient confiance. Une fois l'opération commencée, on devait s'assurer de la présence des gendarmes pour que le travail se fasse bien »⁶⁹. Le ministre Nzirorera devait financer l'opération.

Le plan d'extermination des Bagogwe prévoyait une organisation solide et compacte. Léon Mugesera⁷⁰ et Pierre Te-

⁶⁷ *Rapport de la Commission internationale d'enquête*, FIDH, 1993, p. 33.

⁶⁸ *Rapport de la Commission internationale d'enquête*, FIDH, 1993, p. 38.

⁶⁹ *Rapport de la Commission internationale d'enquête*, FIDH, p. 38.

⁷⁰ Léon Mugesera, ancien professeur à la faculté des Lettres de Nyakina-ma, UNR (Université nationale du Rwanda), est originaire de Kibilira en préfecture de Gisenyi. Son discours, prononcé à Kabaya le 22 novembre 1992 dans la préfecture de Gisenyi, a été le début d'une incitation publique à la violence et au meurtre de Tutsi et d'opposants politiques. Auparavant, il avait planifié le massacre des Tutsi de Kibilira. Il est poursuivi par la justice rwandaise (Parquet de Kigali *RMP* n° 1111/S 13) pour incitation directe et publique à commettre le génocide et crime contre l'humanité. Il vit exilé au Canada. Le 28 juin 2005, la Cour Suprême du Canada a statué « qu'il existe des motifs raisonnables de penser que Mugesera a commis un crime contre l'humanité et qu'il est de

gera⁷¹ furent recrutés par le préfet Nzabagerageza. Tous deux sont originaires de Kibilira, une commune de la préfecture de Gisenyi. Ils devaient mettre leur expérience d'extermination menée à Kibilira au service des officiels de Ruhengeri. Au moment des massacres des Bagogwe, ils travaillaient à Ruhengeri. Le premier était professeur à l'université de Nyakinyama, l'autre directeur d'un projet agricole dans la région de Ruhengeri. Selon plusieurs témoignages de rescapés de Kibilira, tous deux sont étroitement associés au plan d'extermination des Tutsi de Kibilira⁷² et de Ruhengeri⁷³. Mugesera et Tegera étaient invités régulièrement aux réunions d'extermination que dirigeait le président Habyarimana. Ils étaient chargés de faire courir de faux bruits dans les régions habitées par les Tutsi pour y provoquer des massacres. « Dans les secteurs de Kirengo, Ntobwe, Ngurugunzu et Karehe, on a fait courir d'autres faux bruits selon lesquels le Co-

ce fait non admissible au Canada suivant les al. 27(1g) et 19(1j) de la Loi sur l'immigration ». Il devrait être extradé vers le Rwanda. *Mugesera c. Canada 2R.R.S100, 2005 CSC 40 (Ministère de la citoyenneté et de l'immigration) (2005).*

⁷¹ Pierre Tegera est originaire de Kibilira en préfecture de Gisenyi. Directeur du *projet national de valorisation de la pomme de terre (PNAP)*, basé à Ruhengeri, membre des escadrons de la mort et président d'honneur de la milice Interahamwe de Kibilira, il est poursuivi par la justice rwandaise (*RMP* n° 30.063/S5) pour crime contre l'humanité, pour extermination et, alternativement, assassinat. Il a fui le Rwanda après le génocide. Depuis quelques années il vit à Nice au Sud de la France. Le 6 mars 2001, l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) lui a refusé le statut de réfugié, considérant qu'il y a des raisons sérieuses de penser qu'il a commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. (Convention de Genève du 28 juillet 1951). La décision de la commission de recours des réfugiés lui a reconnu la qualité de réfugié. Le Conseil d'Etat, dans sa décision du 19 janvier 2006 a cassé la décision de la Commission de recours et renvoyé à nouveau l'affaire devant la Commission de recours des réfugiés.

⁷² Les massacres de Kibilira eurent lieu les 11-13 octobre 1990.

⁷³ Le massacre des Bagogwe commença à partir du 21 janvier 1991.

lonel Uwihoreye avait été tué au front »⁷⁴. Ces faux bruits provoquèrent des massacres. Les témoins parlent de Tegera parmi les personnes qui dirigèrent les attaques dans plusieurs secteurs de Kibilira⁷⁵.

Pendant les massacres de Kibilira, Tegera distribuait l'essence pour incendier les maisons et brûler les gens. Dans les secteurs de Kirengo et Rugarama, Carpophore Munyambonwa, son épouse Dafrosa et leurs sept fils furent brûlés vifs en présence de Tegera. Un rescapé du massacre de Kibilira rapporte « qu'il fit exécuter également Munyerango, conseiller des secteurs de Rongi et Gitarama. Il donna l'ordre de lier le mari. La femme et les enfants furent découpés et brûlés vifs ».

La décision de massacrer les Bagogwe fut prise avant janvier 1991. Selon plusieurs témoignages, il avait été décidé de faire payer par un massacre de Bagogwe chaque attaque du FPR.

Une histoire illustre le climat qui règne dans la région de Ruhengeri vers la fin de l'année 1990. Dans la commune de Nkuli, une lettre banale est trouvée dans un journal de classe par un enseignant hutu. Elle aurait prétendument été oubliée par son collègue tutsi. Elle parle des rendez-vous nocturnes, avec des suspects venus de Goma, au Zaïre, de l'entraînement militaire⁷⁶. Une histoire invraisemblable, une technique qui fut largement utilisée pendant ces événements pour arrêter, emprisonner ou liquider les opposants politiques et surtout les Tutsi. Les auteurs supposés de la lettre ainsi que leurs proches parents ou amis sont alors arrêtés, torturés à mort par la gendarmerie de Ruhengeri. Parmi eux, un certain Biniga Faustin, un enseignant et son beau-frère Manzi Buhilike Jean Damascène. Ils sont parmi les premières victimes Bagogwe de ces événements.

⁷⁴ *Rapport de la Commission internationale d'enquête*, p. 19.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁷⁶ Voir *Imvaho* n° 872.

Une campagne est orchestrée partout dans la région des volcans : les Bagogwe sont des traîtres. Des groupes de civils armés sont constitués par les autorités locales à la demande du commandant militaire de la région et des politiciens locaux. Ils sont composés surtout d'hommes de vingt-cinq à quarante ans et commandés par des réservistes. Comme partout dans le pays, et surtout dans les zones de combat, les barrières gardées par des civils sont nombreuses sur toutes les routes, les pistes et les sentiers. Tous les deux kilomètres, on trouve une barrière. Aucune possibilité de s'échapper d'une commune à l'autre, voire d'un secteur à l'autre. C'est ce qui explique que peu de Bagogwe se réfugièrent dans les régions du centre et du sud du Rwanda. Les candidats à la mort attendent, chez eux, impuissants et résignés, leurs bourreaux.

LE MASSACRE DES BAGOGWE

Un prélude au génocide des Tutsi

Rwanda
(1990-1993)

Depuis 1959 les Bagogwe étaient considérés par les populations hutu du nord du Rwanda comme une caste inférieure. Ils seront marginalisés par tous les régimes. Pendant plusieurs années, les Bagogwe seront stigmatisés, traités par leurs compatriotes comme des gens non civilisés, des citoyens de seconde zone sur lesquels on peut exercer des représailles sans être inquiété.

A partir du 21 janvier 1991, des centaines de Bagogwe, des hommes pour la plupart, furent massacrés, des centaines de femmes violées. Les massacres furent systématiques et s'étendirent de la région de Ruhengeri à celle de Gisenyi.

Plusieurs éléments laissent penser que le massacre des Bagogwe fut un des prémices du génocide de 1994. Le massacre avait été planifié par les tueurs, aux ordres des autorités politiques et militaires.



Diogène Bideri est né à Busogo dans la commune de Mukingo. Docteur en philosophie et diplômé d'histoire, il est doctorant en Droit International à l'Université Robert Schuman (Strasbourg III). Ses travaux portent sur la justice pénale internationale.

Il est l'initiateur de la Fondation Ntarama, pour la mémoire et l'histoire.



ISBN : 978-2-296-06972-5

14.50 €